



## CRÉDIT AGRICOLE S.A.

*Ne doit pas être distribué aux Etats-Unis et en Australie*

### Communiqué de presse

#### **Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 mai 2011**

Modalités de paiement du dividende en actions ou en numéraire

Paris, le 20 mai 2011 – L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. qui s'est réunie le mercredi 18 mai 2011, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et a décidé la distribution d'un dividende net de 0,45 euro par action.

Cette assemblée a décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles, le paiement en actions s'effectuant sur 100 % de ce dividende.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, fixé à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action ordinaire Crédit Agricole S.A. sur Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende par action, soit 0,45 euro, s'établit, arrondi au centime d'euro inférieur, à 9,49 euros.

Les actionnaires titulaires d'actions avant détachement du coupon, pourront exercer leur **option entre le jeudi 26 mai et le mardi 7 juin 2011 inclus** auprès des établissements payeurs. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option **le mardi 7 juin 2011 au plus tard**, ne pourra recevoir le paiement lui revenant qu'en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts de Crédit Agricole S.A. et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A. La date de détachement du dividende de l'action ainsi que la date de négociation ex-dividende sont fixées au jeudi 26 mai 2011.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions nouvelles est fixée **à compter du lundi 20 juin 2011**.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du dividende en actions représente 4,73 % du capital social.

*Pour les actionnaires qui souhaitent bénéficier du dividende majoré en 2014, nous préconisons d'attendre la livraison des actions nouvelles, avant de procéder à la demande de conversion des titres au nominatif.*

*L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Ce communiqué est mis à la disposition des actionnaires de Crédit Agricole S.A. en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables. Il ne constitue pas un prospectus. Il est disponible en français, en anglais, en allemand et en italien sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : [www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires](http://www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires)*

### **A propos de Crédit Agricole S.A.**

Pour toute information complémentaire sur Crédit Agricole S.A., son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de se référer au document de référence 2010 de Crédit Agricole S.A. (disponible sur [www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires](http://www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires))

### **Contacts presse**

Anne-Sophie Gentil ☎ + 33 (0)1 43 23 37 51

Stéphanie Ozenne ☎ + 33 (0)1 43 23 59 44

### **Contacts investisseurs**

Relations actionnaires individuels

N° vert : 0 800 000 777

[credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com](mailto:credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com)

### **Relations investisseurs institutionnels**

Tél. + 33 (0)1 43 23 04 31

[Investor.relations@credit-agricole-sa.fr](mailto:Investor.relations@credit-agricole-sa.fr)